



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON D'OZOUER SUR LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LES BORDES

Compte rendu sommaire DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2015

Prescriptions de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

1) Acquisition propriété HACHIN, 21 rue de la Poste

Suite à la décision de retrait du SIVOM d'intérêt scolaire, la commune décide d'acquérir, avec l'intervention de l'EPFLI, le bien des héritiers HACHIN au prix de 117 500 €. Cette opération s'inscrit dans un projet d'extension du groupe scolaire Paul Fort.

2) Vente de parcelles constructibles aux Vallées

Pour faire face aux conséquences financières induites par l'acquisition citée ci-dessus, il est décidé de vendre une réserve foncière située aux Vallées composée de 2 parcelles constructibles. Le Conseil missionne un géomètre pour réaliser un document d'arpentage

3) Formation « certiphyto »

Une formation « certiphyto » mutualisée avec la commune de St Martin d'Abbat est acceptée pour un agent technique de la commune et le conseil s'engage à rembourser les frais liés à cette formation à la collectivité organisatrice

4) Adhésion au service commun d'archives entre la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt et la commune

Le Conseil se prononce favorablement à la mise à disposition d'un agent du patrimoine de la Communauté des Communes auprès de la Commune pour gérer les archives communales. Ce service commun est encadré par une convention définissant la mise en place, les conditions financières et les modalités de remboursement

5) Création d'un document unique

Dans le cadre de l'élaboration d'une démarche d'évaluation des risques professionnels, un conseiller de prévention est mis à disposition par le Centre de Gestion pour réaliser cette mission. Le coût de cette prestation est de 1260 € et subventionné par la CNRACL.

6) Elaboration d'un agenda d'accessibilité programmée

Conformément à l'article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation, la commune propriétaire d'ERP (établissement recevant du public) ne répondant pas aux exigences d'accessibilité est tenue d'élaborer son agenda. Afin de respecter ces normes, la commune doit envisager des travaux au niveau des bâtiments et de la voirie. Le coût estimatif est de 300 000 € (200 000 €/bâtiments et 100 000 €/voirie)

7) Adhésion de principe à « APPROLYS »

Le Conseil donne son accord pour adhérer à une centrale d'achat territoriale dont la cotisation annuelle est de 50 €

8) Travaux d'entretien de voirie

Un marché de travaux est attribué à l'entreprise VAUVELLE de Varennes Changy pour la somme de 17 640 € HT

9) Maîtrise d'œuvre pour travaux de voirie

Dans le cadre de la réfection de voirie de la rue de la Plaine, de l'aménagement des parkings de l'église et de l'étang du petit moulin, le conseil donne son accord pour missionner une maîtrise d'œuvre pour suivre les travaux

10) Travaux de création de busages

Pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales au lotissement du Clos Catherine et aux Coteaux, l'entreprise CAILLAT de Lorris est retenue pour créer des busages pour un montant global de 12 845 € HT

11) Installation d'une vidéosurveillance

Le marché de modernisation et maintenance de l'éclairage public signé en 2013 prévoyait une vidéosurveillance aux abords de la salle des fêtes, du gymnase et au parking espace Brucy, auquel il faut rajouter la fourniture d'un pack énergie au prix de 4200 € HT. Pour sécuriser ces zones et éviter la dégradation du mobilier urbain, le Conseil donne son accord pour l'installation de ce système

12) Demande de fonds de concours à la Communauté de Commune

Une mise aux normes de l'insonorisation de la salle du conseil municipal a été réalisée pour la somme de 12 330 € HT et ces travaux sont éligibles au fonds de concours

13) Budget eau/assainissement

Le Conseil autorise les modifications comptables

14) Droit à la formation des élus

Le Conseil adopte le droit à la formation des élus. Les crédits inscrits au budget sont plafonnés à 20% du montant maxi des indemnités de fonction des élus.

15) Motion de soutien à l'association « lycée avenir Sullias Val de Loire »

Le Conseil soutient favorablement l'implantation d'un lycée dans le bassin de vie des villes de Châteauneuf sur Loire et Sully sur Loire

16) Recensement de la population 2016

Il se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016 ; Mme Boursin est nommée coordonnateur communal et il convient de recruter des agents recenseurs.

17) Visite de sécurité des bâtiments

Suite aux visites de sécurité à la garderie périscolaire et à la salle polyvalente, la Sté DEKRA a été commandée en urgence pour réaliser les vérifications réglementaires

18) Salle polyvalente

Comme prévu, la commission « associations, fêtes, sports » travaille sur la mise à jour du règlement des locations aux associations/particuliers et l'organisation des états de lieux

TOUR DE TABLE DES ELUS

N MICHEL :

-après 3 mois d'essai concluant, « le Carré Rouge Mobile » de la Croix Rouge poursuit ses permanences dans la commune les 2 et 16/7 prochains

-le Plan Canicule est lancé auprès des personnes vulnérables et fragiles de la commune

L. PARREAU :

-informe qu'il a lancé la mise à jour du plan communal de sauvegarde avec la commission ad hoc

M. DA SILVA :

-constate que, dans l'ensemble les prix de location de la salle polyvalente sont élevés. Les tarifs et règlement sont en cours d'étude par E. Dodinet

-s'étonne que les enfants n'empruntent pas le chemin piétonnier comme décidé par le conseil

Vu, pour être affiché le ?????????? 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.21625 du Code Général des collectivités territoriales

Le Maire

G. BOUDIER